

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 35/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12/12/2016****OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OGEC ECOLE ST JOSEPH**

L'an deux mille seize et le douze décembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : MMs Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe, le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été formulée par l'OGEC Ecole St Joseph pour un montant de 330.00 euros. Cette demande concerne la participation de la commune aux frais de cantine des enfants de la commune qui sont scolarisés à l'école privée de Nasbinals pour l'année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Considérant qu'un enfant de la commune est scolarisé à l'école privée de Nasbinals, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'OGEC Ecole St Joseph d'un montant de 330.00 € correspondant à la moitié du prix du repas de l'enfant scolarisé à l'école privée de Nasbinals pour l'année scolaire 2015/2016, identique au coût versé pour les enfants scolarisés à l'école publique de Nasbinals.**
- **Cette dépense sera imputée à l'article 6574.**

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 31/2016 du 12 décembre 2016.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 12/12/2016
Le Maire

